Déclaration liminaire de la FSU 95

F3SCT D du 26 juin 2025

Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT,

À présent, alors que nous faisons le point sur l'année écoulée, il nous paraît important d'attirer votre attention sur certaines questions cruciales, qui, à notre avis, n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritent.

La FSU demeure fermement engagée dans la défense des personnels. C'est pourquoi **la question des affectations dans le premier degré cette année nous préoccupe**. En effet, celle-ci illustre bien ce qui se passe depuis la disparition des CAPD mouvement à titre provisoire. Bien que ces réunions aient pu être épuisantes tant pour les services responsables du mouvement que pour les représentants du personnel, elles présentaient l'avantage d'être impartiales et justes. Depuis que le travail de paritarisme n'est plus effectué, les enseignants ne comprennent plus ce qui s'y joue et les délégués du personnel non plus. Par exemple, sans un accompagnement adéquat, les enseignants débutants ne comprennent plus que lors de leur année de stage, une attention particulière leur est apportée et que dès leur première année de titularisation ils ont de fortes chances d'être affectés loin de leur domicile, souvent dans l'est du département.

Le grand nombre de fiches SST reçues cette année après le mouvement sont révélatrices de ce mal-être.

La FSU n'a cessé de vous alerter sur les problèmes de remplacement dans le premier degré. Cette situation chaotique a généré de graves RPS pour les enseignants absents, qui se sentent coupables de ne pas être remplacés, pour ceux qui assurent la classe et doivent s'adapter à des élèves d'un niveau différent et enfin pour les directrices et directeurs qui doivent expliquer que ce n'est pas aux enseignants présents de faire des heures supplémentaires pour suivre les élèves accueillis. **Force est de constater que le service public de l'éducation subit la casse orchestrée depuis des années par les différents gouvernements, à l'image des hôpitaux.**

En ce qui concerne l'inclusion, la FSU a répété à maintes reprises ses inquiétudes au DASEN quant aux défis rencontrés sur le terrain. Non, tous les enseignants ne sont pas spécialisés, et il est irréaliste de s'attendre à ce qu'ils prennent en charge tous les élèves dans ces circonstances. **Les enfants en situation de handicap méritent tout autant que les autres de vraies aides pour être inclus dans de bonnes conditions.**

Non, les enseignants ne doivent pas retenir leur souffle toute l'année, faire face aux crises, aux insultes et aux coups pour laisser croire que tout va bien. Ils ne doivent pas non plus donner l'impression que l'école est toujours un milieu sécurisant. Ce n'est malheureusement plus le cas depuis quelques années.

Les retards de la MDPH, la prise de conscience par les parents de la situation de handicap de leur enfant, les lourdeurs administratives pour établir des dossiers sont des tâches qui ne sont supportées que par les enseignants et enseignantes. Il est essentiel de reconnaître les RPS qui en découlent et de les aborder lors de la formation des IEN.

Le SNPI, qui représente les IEN de la FSU, partage notre constat selon lequel leur nouvelle formation ne répond pas aux besoins du terrain.

Nos supérieurs hiérarchiques ont le devoir de nous protéger en tant qu'agent.es du service public et certainement pas de générer des risques supplémentaires.

Nous sommes profondément préoccupés par le nombre insuffisant de conseillers de prévention dans notre département. Avec seulement trois postes pour couvrir l'ensemble des signalements, il est évident que les besoins ne pourront pas être satisfaits de manière adéquate. Les conseillers de prévention jouent un rôle essentiel dans la gestion des risques professionnels et la promotion de la santé et de la sécurité au travail. Il est impératif d'augmenter le nombre de conseillers de prévention pour assurer une couverture complète et efficace des besoins de tous les établissements et de tout mettre en œuvre pour assurer une stabilité de l'équipe.

Si on ose faire le parallèle avec les autres départements français, il est fort probable que le nombre de signalements explose lors de la dématérialisation du registre SST, quelles sont les mesures prises pour éviter que les CPD se retrouvent débordés ?

La FSU a maintes fois interpellé les collectivités territoriales à propos de l'état dégradé du bâti et des conditions de travail pénibles qui en découlent. Cela devient tout particulièrement vrai en cette fin d'année scolaire avec l'arrivée des fortes chaleurs.

Nous vous rappelons que les écoles accueillent les élèves jusqu'au 4 juillet, or les salles de classe deviennent souvent invivables et cela a un impact direct sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Il nous semble primordial de transmettre des consignes claires aux directeurs, directrices et cheffes d'établissements afin que des mesures préventives soient mises en place.

Concrètement, le brevet des collèges débutant aujourd'hui, quelles mesures ont été préconisées ? Y a-t-il eu une communication à ce sujet vers les collègues ?

Ces événements climatiques étant malheureusement amenés à devenir plus fréquents, la FSU demande qu'un protocole de prévention clair soit établi et largement diffusé.

La FSU a régulièrement interpellé l'administration quant à la gestion des personnels menée par certains IEN et chef.fe.s d'établissement dans le département.

Dans le cas de la gestion des conflits, nous constatons que le dialogue social est fortement empêché lorsque ces derniers ne se donnent ni la peine de viser les fiches SST, ni de les transmettre à la f3sct (via les conseillers de préventions et le secrétariat). Nous espérons que le travail effectué lors du dernier GT améliorera ces pratiques et attendons de l'administration qu'elle s'en porte garante.

La FSU réitère son engagement à défendre les conditions de travail des personnels de l'éducation et à œuvrer pour l'amélioration des conditions d'accueil des élèves. Les établissements scolaires incarnent un service public profondément ancré dans les territoires ; il est essentiel de les préserver.

Nous vous remercions de votre attention.